



Secrétariat

ST/AI/297/Add.1  
7 décembre 1995

---

INSTRUCTION ADMINISTRATIVE

Instruction du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : PERSONNEL DE COOPÉRATION TECHNIQUE ET AGENTS OPAS\*

Le présent additif a pour objet de préciser que le Centre (CNUCED/GATT) du commerce international figure parmi les bureaux où l'affectation de conseillers interrégionaux et de conseillers techniques engagés conformément aux dispositions 200.1 à 212.7 du Règlement du personnel est autorisée en application du paragraphe 4 de l'instruction administrative ST/AI/297 du 19 novembre 1982.

-----

---

\* Manuel d'administration du personnel, No 4191 de l'Index.